

ASURION, LLC
CONVENTION DE TRAVAIL, DE CONFIDENTIALITÉ,
DE CESSION DES INVENTIONS ET DE NON-CONCURRENCE
(LA « CONVENTION »)

En contrepartie de mon emploi auprès d'Asurion, LLC, de sa société mère, ses filiales et sociétés de son groupe (la « société ») et de mon acceptation de la rémunération que me verse et me versera la société, que je déclare satisfaisante, je conviens de ce qui est énoncé ci-après.

1. *Emploi de durée indéfinie.*

A. Je comprends et conviens que mon emploi auprès de la société est d'une durée indéfinie commençant le _____ et se poursuivant jusqu'à sa cessation conformément aux dispositions la présente convention.

B. *Démission* — Je conviens, dans le cas où je souhaiterais quitter mon emploi auprès de la société, de lui donner un préavis de démission écrit de deux semaines. La société est libre de décider de renoncer à ce délai de préavis, en totalité ou en partie, en tout temps après avoir reçu ma démission, auquel cas sa seule obligation envers moi est de me verser le salaire de base que j'aurais gagné pendant le délai de préavis ou le reste du délai de préavis, selon le cas, accompagné de toute autre somme à laquelle je peux avoir droit selon la Loi sur les normes du travail, le cas échéant, telle que cette loi peut être modifiée de temps à autre.

C. *Fin d'emploi sans motif sérieux (sans une cause juste et suffisante)* — La société est en droit de mettre fin à mon emploi sans motif sérieux en me donnant le préavis de fin d'emploi qu'exige le *Code civil du Québec* ou en me versant une rémunération en remplacement total ou partiel, à son seul choix, de ce préavis. Je reconnais que la société ne renonce pas, par les présentes, à exiger que je m'acquitte de mon obligation de mitiger mes dommages en cas d'une telle fin d'emploi.

D. *Congédiement pour motif sérieux (avec une cause juste et suffisante)* — Si la société me congédie pour un motif sérieux, je ne recevrai aucun préavis (ni aucun paiement en remplacement d'un préavis), et aucune indemnité de cessation d'emploi ne me reviendra selon la loi, sauf dans la mesure où la *Loi sur les normes du travail* l'exige. Dans le cas d'un tel congédiement, la société me versera le salaire de base que j'aurai gagné jusqu'à la date de mon

congédiement et toute indemnité de vacance gagnée, mais pas encore utilisée, accompagnés de toute autre somme à laquelle je peux avoir droit selon la *Loi sur les normes du travail*, le cas échéant. On entend par « motif sérieux », aux fins d'un tel congédiement, notamment, un rendement insatisfaisant, la malhonnêteté, la fraude visant des biens ou la réputation de la société, un vol, une violation de confidentialité, l'insubordination et une mauvaise conduite grave, ou tout autre comportement qui serait considéré en droit comme un « motif sérieux ». La société est en droit de me suspendre, tout en continuant de me verser l'ensemble de ma rémunération et de mes avantages (le cas échéant) si une enquête est lancée sur un éventuel comportement malhonnête, une éventuelle inconduite grave ou un autre comportement qui, avec preuve à l'appui, pourrait justifier un congédiement pour motif sérieux.

2. *Renseignements confidentiels.*

A. *Renseignements confidentiels et secrets commerciaux* — Je reconnais que pendant que je suis un(e) employé(e) de la société, il est possible que celle-ci me communique des renseignements qui sont confidentiels, qui lui appartiennent exclusivement et qu'elle veille soigneusement à protéger contre toute utilisation ou divulgation non autorisées. Je conviens, en tout temps pendant que je suis un(e) employé(e) de la société et par la suite, de préserver rigoureusement la confidentialité de tous renseignements confidentiels (terme défini ci-dessous) et de ne pas utiliser ou communiquer à quelque personne que ce soit, physique ou morale, à moins qu'une utilisation ou communication soit nécessaire aux fins de mon travail auprès de la société ou à moins que le chef de la direction de la société l'autorise expressément par écrit, des renseignements confidentiels avant qu'ils soient largement connus dans le secteur d'activité de la société sans que j'aie manqué à quelque obligation de confidentialité que ce soit. Je comprends et conviens qu'on entend par « renseignement confidentiel » tout renseignement non public qui n'est pas un secret commercial (terme défini ci-dessous) et qui a trait aux activités commerciales ou aux activités de recherche-développement existantes ou manifestement prévues de la société ou tout autre renseignement marqué « confidentiel » ou dont on pourrait raisonnablement prévoir la nature confidentielle. Je conviens, de plus, en tout temps pendant que je suis un(e) employé(e) de la société et par la suite, de préserver rigoureusement la confidentialité de tous secrets commerciaux (terme défini ci-dessous) et de ne pas utiliser ou communiquer à quelque personne que ce soit, physique ou morale, à moins qu'une utilisation ou communication soit nécessaire aux

fins de mon travail auprès de la société ou à moins que le chef de la direction de la société l'autorise expressément par écrit, des secrets commerciaux avant qu'ils soient du domaine public sans que j'aie manqué à quelque obligation de confidentialité que ce soit. Je comprends et conviens qu'on entend par « secret commercial » toute information, quelle qu'en soit la forme, qui appartient à la société, qu'elle utilise sous licence ou que lui ont divulguée de manière confidentielle ses clients, ses fournisseurs ou d'autres tiers, notamment des données techniques et non techniques, des formules, des schémas, des compilations, des programmes, des appareils, des méthodes, des techniques, des dessins, des processus, des données financières, des plans financiers, des plans concernant des produits et des listes de clients ou de fournisseurs réels ou potentiels qui ne sont pas du domaine public, et i) qui tire une valeur financière, réelle ou potentielle, du fait qu'elle n'est pas largement connue et qu'elle ne peut facilement être établie par des moyens légitimes par des tiers pouvant bénéficier financièrement de sa divulgation ou de son utilisation, et ii) dont la préservation du caractère secret est l'objet d'efforts qui sont raisonnables dans les circonstances, ou toute autre information constituant un secret commercial en droit commun.

B. *Renseignements concernant les employeurs antérieurs* — Je déclare qu'en devenant un(e) employé(e) de la société, en concluant la présente Convention et en m'acquittant des obligations que celle-ci m'impose, je ne viole et ne violerai aucune convention conclue avec un employeur antérieur ou concomitant, y compris une convention de non-concurrence ou une convention visant la préservation de la confidentialité de renseignements que j'ai acquis en confiance avant de devenir un(e) employé(e) de la société. Je conviens, pendant que je suis un(e) employé(e) de la société, de ne pas utiliser ou communiquer sans autorisation quelque renseignement confidentiel ou secret commercial que ce soit d'un employeur antérieur ou concomitant ou d'une autre personne physique ou morale envers lequel ou laquelle j'ai une obligation de confidentialité et de ne pas apporter dans les locaux de la société un document n'ayant pas encore été publié ou un autre bien appartenant à un tel employeur ou une telle personne à moins d'avoir son autorisation écrite. Je m'engage à n'utiliser aux fins de mes fonctions que les renseignements qui sont généralement connus de personnes dont la formation et l'expérience sont comparables aux miennes, qui sont largement connus dans le secteur d'activité de la société, qui sont légalement du domaine public, ou que la société m'a donnés ou

a mis au point. Je déclare et garantis, par les présentes, que je n'ai pas conclu et que je ne conclurai pas d'accord verbal ou écrit incompatible avec les présentes.

C. *Renseignements de tiers* — Je reconnais que la société a reçu et recevra à l'avenir, de tiers, des renseignements confidentiels ou exclusifs dont elle a et aura l'obligation de préserver la confidentialité et de n'utiliser qu'à certaines fins limitées (les « renseignements de tiers »). Je conviens, pendant que je suis un(e) employé(e) de la société et par la suite, de préserver rigoureusement la confidentialité de tous les renseignements de tiers et de ne pas les divulguer à quelque personne physique (sauf le personnel de la société ayant besoin de les connaître à des fins liées à mon travail auprès de la société) ou personne morale que ce soit, et de ne les utiliser qu'aux fins de mon travail ou de leur travail auprès de la société, ou que de la manière que peut expressément autoriser par écrit un dirigeant de la société.

3. *Inventions.*

A. *Inventions conservées et concédées sous licence* — Je joins aux présentes, à l'annexe A, une liste descriptive des inventions, œuvres originales, innovations, améliorations et secrets commerciaux que j'ai créés avant d'être embauché(e) par la société (collectivement, les « inventions antérieures »), qui m'appartiennent et qui ont un lien avec les activités, la recherche-développement ou les produits proposés de la société, mais que je ne cède pas à la société par les présentes. Si aucune telle liste n'est jointe aux présentes, je déclare n'avoir aucune telle invention antérieure. Si, pendant que je suis un(e) employé(e) de la société, j'intègre dans un produit, un processus ou un service de la société une invention antérieure qui m'appartient ou sur laquelle je détiens des droits, je concède par les présentes à la société une licence non exclusive, sans redevances, entièrement acquittée, irrévocable, perpétuelle, transférable et cessible, valable à l'échelle mondiale, lui permettant de fabriquer, faire fabriquer, modifier, utiliser, distribuer et vendre cette invention antérieure en tant que partie intégrante ou aux fins du produit, du processus ou du service en question, et d'employer toute méthode à cet égard.

B. *Cession d'inventions* — Je conviens de déclarer intégralement, sans délai et par écrit à la société et de conserver en fiducie dans l'intérêt exclusif de la société et je cède et transfère, par les présentes, inconditionnellement et irrévocablement, à la société ou à la personne qu'elle aura désignée, tous mes droits, titres et intérêts rattachés à l'ensemble des inventions,

œuvres originales, innovations, concepts, améliorations, dessins, découvertes, idées, marques et secrets commerciaux, dès leur création, qu'ils soient ou non brevetables ou qu'ils puissent ou non être enregistrés conformément à une loi sur les brevets, sur le droit d'auteur, ou une autre loi semblable, que je peux, seul(e) ou conjointement avec d'autres, concevoir, mettre au point ou mettre en pratique, ou faire concevoir, mettre au point ou mettre en pratique pendant que je suis un(e) employé(e) de la société (collectivement, les « inventions »), y compris tous les droits d'action, privilèges et avantages qui y sont ou y seront rattachés, dont le droit d'intenter une action et d'obtenir un dédommagement en cas de violation d'une telle invention. Je comprends et conviens que la décision de commercialiser ou de mettre sur le marché une invention que j'ai créée seul(e) ou conjointement avec d'autres est une décision qu'il revient exclusivement à la société de prendre, dans son seul intérêt, et que la société ne me devra aucune redevance par suite de ses efforts de commercialisation ou de mise en marché d'une telle invention, le cas échéant.

C. *Renonciation aux droits moraux*— Je renonce, par les présentes, dans l'intérêt de la société ou de la personne qu'elle peut désigner, à tous les droits moraux auxquels je peux prétendre à l'égard des inventions au Canada, aux États-Unis et dans tout autre pays, en faveur de la société, des sociétés de son groupe, de ses sociétés remplaçantes, de ses cessionnaires et d'autres personnes qu'elle peut nommer, dans toute la mesure où de tels droits peuvent être l'objet d'une cession ou d'une renonciation dans chacun de ces pays. Je conviens, par les présentes, que la société peut utiliser les inventions comme bon lui semble, sans pour autant porter préjudice à mon honneur ou à ma réputation. De plus, je cède par les présentes à la société mon droit de réprimer toute violation de droits moraux. La cession des inventions énoncée au **paragraphe 3.B** ci-haut et la renonciation aux droits moraux énoncée dans le présent paragraphe ne peuvent être révoquées d'aucune manière.

D. *Inventions cédées* — Je conviens de céder et de transférer à l'organisme gouvernemental pertinent tous mes droits, titres et intérêts rattachés aux inventions dans les cas où ceux-ci doivent être conservés par un organisme gouvernemental selon les modalités d'un contrat intervenu entre la société et l'organisme gouvernemental.

E. *Tenue de dossiers* — Je conviens de tenir et de conserver des dossiers écrits exacts et à jour sur toutes les inventions que je crée (seul(e) ou conjointement avec d'autres)

pendant que je suis un(e) employé(e) de la société. Les dossiers comprendront des notes, des croquis, des dessins et tout autre document que peut exiger la société. Il est entendu que la société doit avoir accès aux dossiers et en est le propriétaire exclusif, en tout temps, sous réserve des exigences de la législation en matière de protection de la vie privée applicable.

F. *Enregistrement de brevets et de droits d'auteur* — Je conviens d'aider la société, ou la personne qu'elle aura désignée, à défendre, aux frais de la société, de toutes les manières légitimes, les droits de la société sur les inventions, ainsi que sur les droits d'auteur, brevets, topographies de circuits intégrés ou autres droits de propriété intellectuelle connexes, dans tous les pays, notamment en communiquant à la société tous les renseignements et les données pertinents à leur sujet, en signant l'ensemble des demandes, spécifications, déclarations sous serment, cessions et autres documents que la société juge nécessaires pour demander et obtenir ces droits et pour que soient cédés et transportés à la société, à ses sociétés remplaçantes, à ses cessionnaires et aux personnes qu'elle nomme à cette fin, tous les droits, titres et intérêts exclusifs rattachés à ces inventions, droits d'auteur, brevets, topographies de circuits intégrés et autres droits de propriété intellectuelle connexes. Je conviens, de plus, que mon obligation de signer ou de faire signer, lorsque je suis autorisé(e) à le faire, de tels documents, demeure en vigueur après la résiliation de la présente Convention. Si la société ne peut, en raison de mon incapacité mentale ou physique, ou pour un autre motif, obtenir ma signature aux fins d'une demande de brevet ou d'enregistrement de droit d'auteur visant une invention ou une œuvre originale que je lui ai cédée comme il est indiqué ci-dessus, je désigne et nomme irrévocablement la société et ses dirigeants et mandataires dûment autorisés en tant que mes mandataires et fondés de pouvoir et je les charge d'agir en mon nom et de signer et de déposer une telle demande et de prendre toute autre mesure permise par la loi en vue de la procédure d'émission de lettres patentes ou d'enregistrement de droit d'auteur avec le même effet juridique que si je le faisais moi-même.

4. *Retour de documents appartenant à la société* — Je conviens, au moment où je quitterai mon emploi auprès de la société, ou plus tôt si la société me le demande, de lui remettre (et de ne pas garder en ma possession, recréer ou remettre à autrui) l'ensemble des appareils, dossiers, données, notes, rapports, propositions, listes, correspondances, spécifications, dessins, plans détaillés, croquis, matériel et autres documents, sur quelque support que ce soit, et autres

biens, ainsi que les reproductions, esquisses ou résumés de ce qui précède, que j'aurai créés ou mis au point pendant que j'étais un(e) employé(e) de la société ou qui appartiennent à la société, à ses sociétés remplaçantes ou à ses cessionnaires, y compris, sans restriction, les dossiers tenus conformément au **paragraphe 3.E** de la présente Convention. Après avoir remis tous ces documents à la société, je vais en supprimer toutes les copies numériques se trouvant sur mes ordinateurs, assistants numériques personnels ou autres appareils de stockage numériques n'appartenant pas à la société que j'utilise ou sur lesquels j'ai un droit de regard. Je conviens, en cas de cessation de mon emploi, de signer et de délivrer l'Attestation en cas de cessation d'emploi figurant à l'annexe B ci-jointe.

5. *Déclarations* — Je conviens de signer toute déclaration sous serment et de vérifier tout document en règle nécessaires pour mettre à exécution les modalités de la présente Convention. Je déclare qu'en m'acquittant des obligations que m'imposent les modalités de la présente Convention, je ne violerai aucune convention de confidentialité visant des renseignements exclusifs que j'ai acquis en confiance avant d'être un(e) employé(e) de la société.

6. *Mesures réparatoires.*

A. *Réparation par voie d'injonction* — Je conviens que toute partie aux présentes peut tenter d'obtenir réparation en demandant à un tribunal une injonction si elle allègue ou prétend qu'il y a eu manquement à la convention de travail, de confidentialité, de cession des inventions et de non-concurrence que j'ai conclue avec la société ou à toute autre convention concernant les secrets commerciaux, les renseignements confidentiels, la non-sollicitation ou la non-concurrence que j'ai conclue avec la société. Je comprends que tout manquement, réel ou potentiel, à une telle convention causerait un préjudice irréparable que ne pourraient compenser des dommages-intérêts. Par conséquent, les parties aux présentes consentent toutes deux à ce qu'un tribunal rende une injonction dans un tel cas.

B. *Réparation par voie administrative* — Je comprends que la présente convention ne m'interdit pas de présenter une réclamation à un organisme administratif fédéral, provincial ou municipal.

C. *Nature volontaire de la Convention* — Je reconnais et conviens que je signe la présente convention volontairement et sans contrainte ou influence inappropriée de la part de la société ou d'autrui. De plus, je reconnais et conviens que j'ai lu attentivement la présente convention, que j'ai posé toute question dont la réponse était nécessaire à ma compréhension de ses modalités, de ses conséquences et de son effet contraignant et que je la comprends parfaitement. Enfin, je conviens avoir eu la possibilité de consulter le conseiller de mon choix avant de signer la présente convention.

Paraphé : Société : _____ Employé : _____

7. *Non-concurrence et non-sollicitation.*

A. Je m'engage à ne pas, à la fois pendant que je suis un(e) employé(e) de la société et pendant l'année suivant ma cessation d'emploi, quel qu'en soit le motif, à l'intérieur d'un rayon de 30 kilomètres de :

- i) mon bureau à domicile, le cas échéant; et
- ii) l'établissement de la société le plus près de mon domicile, si la société possède un établissement dans ma province de résidence,

ni directement, ni indirectement, en tant qu'employé, administrateur, dirigeant, actionnaire, consultant ou mandataire, exercer quelque activité que ce soit, commerciale ou autre, entrant directement en concurrence avec les activités qu'exercent la société, les sociétés de son groupe ou ses sociétés remplaçantes au moment de la résiliation de la présente Convention ou au cours des douze mois précédant ma cessation d'emploi.

B. Je conviens expressément, pendant l'année suivant ma cessation d'emploi, de ne pas communiquer, faire affaire ou chercher à faire affaire, de quelque manière que ce soit, avec un client ou le titulaire d'un compte de la société, et de ne pas solliciter un client ou le titulaire d'un compte de la société, qui était un client ou le titulaire d'un compte de la société pendant que j'étais un(e) employé(e) de la société.

C. Je conviens expressément, pendant l'année suivant ma cessation d'emploi, de ne solliciter aucun employé de la société ni encourager aucun employé de la société, directement ou indirectement, à quitter son emploi auprès de la société, ni aider un tiers cherchant à embaucher un employé de la société afin qu'il travaille pour moi ou avec moi, sauf si c'est l'employé de la société qui a d'abord communiqué avec un tiers en réponse à une annonce d'emploi largement diffusée.

D. Je reconnais que le respect de la présente disposition de non-concurrence et non-sollicitation est nécessaire à la protection des activités, de la survaleur et des intérêts exclusifs de la société et tient compte du fait que tout manquement à la présente Convention causerait un préjudice irréparable à la société. Pour les motifs exposés ci-dessus, je conviens que la société est en droit, en plus d'exercer les autres recours et de demander les dommages-intérêts lui revenant, y compris le paiement des honoraires d'avocats et les autres frais juridiques qu'elle peut engager relativement à une action en justice, de s'adresser à un tribunal pour obtenir une injonction afin de m'empêcher de violer les modalités de la présente Convention.

8. *Dispositions générales.*

A. *Lois applicables; acceptation de la compétence personnelle* — La présente Convention est régie par les lois de la province de Québec. J'accepte expressément, par les présentes, la compétence personnelle des tribunaux du Québec aux fins de toute action pouvant y être intentée par la société contre moi et qui est liée à la présente la Convention.

B. *Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels de l'employé(e)*. Je consens expressément, par les présentes, à ce que la société recueille, utilise et communique à des tiers et transmette à l'étranger à des entités faisant partie de son groupe ou ayant des liens avec à elle, mes renseignements personnels et d'autres renseignements confidentiels à mon sujet, aux fins de mon emploi et à des fins connexes, sous réserve de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

C. *Convention intégrale* — Dans la présente Convention est énoncée l'intégralité de l'accord entre la société et moi concernant l'objet des présentes. La présente Convention annule et remplace toute discussion ou déclaration antérieure entre nous, y compris,

notamment, toute déclaration faite au cours de mon entrevue (ou mes entrevues) de recrutement ou de négociations concernant un changement de lieu d'affectation, le cas échéant, qu'elles aient été verbales ou écrites. Aucune modification apportée à la présente Convention, ni aucune renonciation à des droits qu'elle confère ne prend effet à moins d'être énoncée par écrit et signée par le chef de la direction de la société et moi. Une ou des modifications apportées à l'avenir à mes fonctions, mon salaire ou d'autres éléments de ma rémunération, le cas échéant, n'auront aucune incidence sur la validité ou la portée de la présente Convention.

D. *Divisibilité et normes du travail* — Dans le cas où l'une ou plusieurs des dispositions de la présente Convention seraient jugées nulles en droit, ses dispositions restantes demeureront néanmoins en vigueur. Toutes les dispositions de la présente Convention doivent être interprétées conformément à la *Loi sur les normes du travail*, telle que cette loi peut être modifiée de temps à autre. Si la *Loi sur les normes du travail*, telle que cette loi peut être modifiée de temps à autre, prévoit des droits plus vastes que ceux qui sont énoncés dans les dispositions de la présente Convention, les dispositions de cette loi prévaudront et la société me confèrera les droits plus vastes.

E. *Successeurs et ayants droit* — La présente Convention lie mes héritiers, liquidateurs, exécuteurs testamentaires, administrateurs de succession et autres représentants nommés conformément à la loi et est conclue dans l'intérêt de la société, de ses sociétés remplaçantes et de ses ayants droit, sans que j'aie à poser quelque autre geste.

Date : _____

Signature : _____

Nom du témoin : _____

Nom de l'employé(e) : _____

Signature : _____

Annexe A

INVENTIONS ET OEUVRES ORIGINALES ANTÉRIEURES

Titre	Date	N° d'identification ou brève description
<hr/>		

_____ Aucune invention ou amélioration

_____ Feuille(s) supplémentaire(s) jointe(s)

Signature de l'employé : _____

Nom de l'employé (en caractères d'imprimerie) : _____

Date : _____

Annexe B

ASURION, LLC

ATTESTATION EN CAS DE CESSATION D'EMPLOI

J'atteste, par les présentes, que je n'ai pas en ma possession, et que je n'ai pas négligé de retourner, des appareils, dossiers, données, notes, rapports, propositions, listes, correspondances, spécifications, dessins, plans détaillés, croquis, matériel ou autres documents ou biens, ou des reproductions de ceux-ci, appartenant à Asurion, LLC, ou à sa société mère, ses filiales, les sociétés de son groupe, ses sociétés remplaçantes ou ses ayants droit (collectivement, la « société »).

De plus, j'atteste avoir respecté toutes les modalités de la Convention de travail, de confidentialité, de cession des inventions et de non-concurrence que j'ai signée, y compris les modalités concernant la déclaration des inventions (terme qui y est défini) et des œuvres originales que j'ai créées ou fabriquées (seul(e) ou conjointement avec d'autres) et qui sont visées par cette Convention et je conviens par les présentes de continuer de les respecter.

De plus, je conviens, conformément aux modalités de la Convention de travail, de confidentialité, de cession des inventions et de non-concurrence, de préserver la confidentialité de l'ensemble des secrets commerciaux, de l'information confidentielle, des données et des autres renseignements exclusifs ayant trait aux produits, des procédés, du savoir-faire, des modèles, des formules, des travaux de développement ou expérimentaux, des programmes informatiques, des bases de données, des autres œuvres originales, des listes de clients, des plans d'affaires et de l'information financière et de tout autre sujet ayant trait aux activités de la société ou à ses employés, clients, consultants ou licenciés.

De plus, je conviens que je respecterai toutes les modalités de la Convention de travail, de confidentialité, de cession des inventions et de non-concurrence et je conviens de communiquer avec le service juridique de la société pour toute question concernant cette Convention.

Date : _____

Signature : _____

Nom de l'employé(e) : _____

MTL01: 4116993: v1